

9 juillet 2015
Par Jean-Paul Massie

(Lettre aux journalistes Michel Morin, Pierre Couture, Élisabeth Fleury et Richard Olivier)

SURCHAUFFE ET/OU INCENDIES DE 500 COMPTEURS INTELLIGENTS AVOUÉ ET RECONNU PAR HYDRO - Mais Hydro-Québec continue de se déresponsabiliser sur le dos large de ses 3.8 millions de clients.

- **Risque d'incendie lié aux compteurs : vérifiez vos socles, dit Hydro-Québec**
- **Nouveaux compteurs et vieux socles: des risques de surchauffe réels**
- **Risques d'incendie liés aux compteurs: gare à votre socle!**
- **Enquête criminelle: La Californie savait les compteurs intelligents nocifs**

Le porte-parole d'Hydro Serge Abergel affirme cavalièrement – *rendu à la fin du déploiement des compteurs pyromanes-électropolluants et ce dans le but tout à fait évident d'éviter au début de l'opération illégale et criminelle des centaines de milliers voire des millions de refus* – que c'est aux clients de vérifier leurs embases électriques.

Car si Hydro avait avisé au tout début ses clients qu'ils risquaient de leur en coûter 600 dollars pour leur embase électrique désuète ou devenue non-conforme au Code du bâtiment, plus quelques milliers de piastres pour ceux qui ont des installations propane se retrouvant, À CAUSE D'HQ, à moins de 9 pieds du nouveau compteur pyromane, il y a fort à parier que personne n'aurait accepter ce déploiement catastrophique.

«HONTE À TOI HYDRO-QUÉBEC DIRIGÉE PAR DES ESCROCS-MENTEURS PROFESSIONNELS, TU N'AURAS JAMAIS PASSÉ LE TEST DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE SI TU AVAIS EU L'HONNÊTÉTÉ DE DIVULGUER DÈS LE DÉBUT LA VÉRITÉ ET TES INTENTIONS DISSIMULÉES !»

Quand on sait que BC Hydro a mené une opération sérieuse de vérifications des embases de ses clients de la Colombie-Britannique, a défrayé les coûts d'ajustements et de réparations avant même d'installer ses compteurs intelligents, il y a de quoi être en colère face aux agissements totalement irresponsables et potentiellement criminels de la haute direction en déroute d'Hydro-Québec, récompensée par ce gouvern-É-ment corrompu par de très larges pensions et de scandaleux bénéfices pour avoir volé les Québécois et avoir mis en danger leur sécurité et leur vies.

Et je pense – tout comme je l'avais dénoncé il y a deux (2) ans à la Corporation des maîtres électriciens du Québec – que M. Jean-François Labrecque a raison :

« *Comment voulez-vous qu'un client puis vérifier son installation électrique si seul Hydro-Québec est autorisé à couper le "sceau"? Qui plus est, quand il retire l'ancien compteur alors que l'alimentation est en cours, cela provoque des arcs électriques qui produisent des points chauds (Brûlé). Le courant ne passe plus où il y a eu des points chauds, donc le courant saute plus loin pour passer et provoque à nouveau des arcs électriques. Cela surchauffe et provoque un incendie.* » Jean-François Labrecque

Il y a presque 2 ans, dans le cadre de mes recherches sur le déploiement des compteurs Inintelligents et après avoir envoyé mon avis de non-consentement et reçu d'HQ une fin de non-recevoir, je décidais d'aller visiter le site de la **Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)**. J'y ai découvert-là un avis public "réservé aux membres" de la corporation à l'effet qu'Hydro-Québec procédait au remplacement de ses compteurs électromécaniques et que les propriétaires étaient responsables de l'entretien de leurs embases électriques. Je tiens à mettre une emphase particulière sur les guillemets, "réservé aux membres", car qui de nous qui ne sommes ni des électriciens ni des membres

de cette corporation, ont déjà été avisés par une autorité québécoise en place ou savent qu'il nous faille aller lire leurs avis supposément publics?

Je tentais alors de déposer une plainte en bonne et due forme à la Corporation des maîtres électriciens car je considérais que la situation à laquelle le gouvernement et Hydro-Québec exposaient les Québécois était très dangereuse.

NB : Ne pas manquer de voir les importants avis de la CMEQ concernant l'opération d'Hydro en fin de ce courriel dont le premier, daté de 2013, avertissant déjà du danger des points chauds et des incendies de compteurs survenus ailleurs au Canada.

Sachez et reconnaissez bien le fait que dans les lettres d'Hydro envoyées à ses clients pour les aviser du changement de leur compteur, JAMAIS HQ prévenait son client **ni par écrit ni par téléphone ni par avis public** de la nécessité de faire faire une inspection de l'embase par un maître électricien, et encore moins de la **nécessité absolue** d'inspecter **toute** son installation électrique dans le cas des vieilles installations de 50 ans et plus (25 ans selon la CMEQ), lesquelles se feront ronger manu militari par l'effet scientifiquement reconnu de la «corrosion métallique par rayonnements électromagnétiques continus»¹. Une des causes majeures provoquant les 'points chauds' entre les bornes mâles métalliques des compteurs et les bornes femelles de l'embase du propriétaire dont parle Serge Abergel, tout en prenant bien soin de dissimuler **toute** la vérité au public.

¹ Les micro-ondes pulsées émises par les compteurs intelligents accélèrent la formation de corrosion sur les contacts métalliques entre le compteur et l'embase, créant de ce fait à la longue une résistance de plus en plus forte, source additionnelle de surchauffe avec le temps. Peu de gens se doutent de l'ampleur des conséquences de ce problème de corrosion qu'un spécialiste, le Dr. Andrew Michrowski paceincnet@gmail.com, a mis en lumière il y a quelques années...

Champs ElectroMagnétiques artificiels micro-ondes : "exposition occasionnelle (subie ou passive, non sollicitée) aux technologies du sans fil" par le Dr Andrew Michrowski (Canada) <http://bit.ly/1CQxqWd>

(...) Comment les radiofréquences affectent la corrosion? D'abord, cela peut être vérifié par quiconque en remplaçant une ampoule fluo compacte dans une douille métallique qui avait antérieurement une ampoule incandescente. On constate que cela prend seulement quelques semaines pour avoir le début d'une corrosion continue. Similairement, on peut voir dans les zones urbaines qui sont exposées à des niveaux élevés d'émissions de micro-ondes les infrastructures d'égouts et d'eau qui se couvrent de rouille, en réalité se couvrent d'oxydation, idem pour les bouches d'incendie qui s'effritent dans un délai souvent de 6 mois. Normalement, de telles installations durent sans problème pour des décennies.

(...) Ce qui est peu connu c'est aussi que la plupart de la corrosion est induite par les faibles voltages et ampérages venant des courants de réseau dans nos systèmes de fourniture des puissances électriques qui sont déséquilibrés. Ce qui est même encore moins connu, c'est que comme le système de distribution électrique devient de plus en plus affecté par les utilisations des fréquences radio et les micro-ondes qui pénètrent les mises à la terre via des fils neutres. La terre dans plusieurs zones transporte maintenant des charges qui sont fortement électro-niques avec des caractéristiques de radiofréquences et de micro-ondes. CLIP

Une autre conséquence de cette surchauffe chronique des compteurs à radiofréquences micro-onde, qui à la longue fragilise les circuits déjà fragiles de ces appareils fort mal conçus, provoque aussi un dérèglement de la mesure de l'électricité, ce qui entraîne de la surfacturation abusive contre laquelle le client fraudé ne peut pratiquement rien faire. Voici ce que j'avais à ce sujet dans mon 50e bulletin : <http://bit.ly/1NSjXzR>

Par Jean Hudon CQLPE

L'un des 2 préposés aux plaintes, un poltron malotru, refusant d'enregistrer ma plainte à l'effet qu'Hydro engageait sur Kijiji par un tiers sous-contractant (Capgemini) des étudiants âgés de 20-22 ans dangereusement incompetents et inexpérimentés, me posant tout un paquet de drôle de questions sans rapport pour connaître mes motifs de me porter plaignant, m'avait finalement avoué que oui, la corporation avait déjà publié un avis à ses membres à l'effet qu'il était de la responsabilité des propriétaires québécois de faire vérifier leurs embases AVANT l'installation du nouveau compteur.

Quand je lui ai demandé où et quand cet avis fut-il publié dans les médias, il me répondit : sur leur site web. Quand je lui demandait combien de propriétaires de maisons et de petits commerces québécois, **non-membres**, avaient été avisés par la corporation ou par un tiers qu'il leur fallait aller lire les avis "publics" dissimulés pour les membres de la CMEQ sur le site même de la corporation et ce sans avis publics ni tambours ni trompettes envoyés aux grands médias; et quand je lui ai demandé comment un propriétaire "avisé par la grâce d'une remarquable intuition" – ou un zélé – pourrait-il de son propre chef, avec son maître électricien engagé, couper le sceau d'Hydro?, il s'est mis à me ricaner en pleine face au téléphone.

Deux semaines plus tard, je suis tombé sur sa collègue, une dame intelligente et consternée par la situation dramatique que je lui exposais, m'informait que la CMEQ avait déjà avisé Hydro de ces faits : (1) des étudiants sans expériences engagés par Hydro au lieu des membres dûment accrédités par la CMEQ et (2) des AVIS volontairement NON-DISTRIBUÉS par Hydro concernant l'inspection des embases et du système électrique devant être exécutés par le client avant tout remplacement de compteur, et (3) deux avis à la Régie du Bâtiment du fait de cette même situation.

La corporation se fit servir une fin de non-recevoir, qui lui fut exprimée par un silence de plomb - ou de mort. Honnêtement, de mémoire, je ne puis vous dire si la CMEQ avait alerté HQ et la Régie concernant d'autres points qu'elle jugeait important.

Une chose certaine, faisant apparence de conflits d'intérêts ou de complicité pour le maintien de l'omerta entourant cette sauvage opération menée contre tous les Québécois, c'est que la CMEQ, avant même qu'Hydro ait obtenu l'aval de la Régie de l'énergie pour le déploiement des phases 2 et 3, a failli à son mandat de protection publique en refusant de s'adresser aux médias pour alerter le public du danger, tel que je le lui ai demandé à deux reprises aux département des plaintes.

Alors, je demanderais ici aux journalistes de ne pas laisser passer Serge Abergel envoyé au front par ses patrons bien trop lâches pour faire face au public et à leurs responsabilités.

Cette fausse nouvelle du porte-mensonges d'HQ Richard Abergel ayant remplacé Patrice Lavoie, est une insulte magistrale à l'intelligence des Québécois, dont le pourcentage de risque d'être incendié dépasse infiniment les 8 ou 9 incendies survenus en Saskatchewan ayant forcées ce gouvernement ultra responsable, comparativement à ceux du Québec tous partis politiques confondus, de retirer tous les compteurs, 105 000 déjà installés par Sask Power et, de congédier son PDG.

Je vous rappelle bien respectueusement, et je sais que vous en êtes déjà informés et que la nouvelle n'a fait aucun bruit dans les médias de masse du Québec, lesquels ne semblent pas avoir compris l'importance cruciale de cette nouvelle dont les résultats sont exactement les mêmes ici, qu'un scandale public aux proportions nationales en Californie avec la CPUC et PG&E en totale collusion, où il est démontré que les compteurs maudits, Focus AXR-SD de Landis+Gyr, exactement le même modèle qu'Hydro nous installe, et je tiens à répéter pour votre bonne compréhension – **AXR-SD de Landis +Gyr** – prennent feu et furent la cause d'incendies mortels, – information révélée que vous pouvez voir et entendre ici dans la très choquante vidéo 'Utility commissioner's "smart" meter corruption, negligence, jail-time?' <http://bit.ly/1gldKBS> et dans le remarquable film 'Take Back Your Power' (à 8 min.) <http://bit.ly/1Ha4Vk3>, déclaration enregistrée à la CPUC lors du témoignage de M. Pat Wrigley,

un ancien installateur de compteurs de PG&E congédié pour avoir publiquement révélé que leurs compteurs prenaient feu et que la compagnie dissimulait au public cette information vitale ayant causé nombre de pertes humaines et matérielles dans cet état, – escroquent les clients par surfacturation, et rendent les gens malades par surexposition permanentes aux rayonnements électromagnétiques qu'ils émettent.

Messieurs Michel Morin et Pierre Couture ont tous les deux été récemment informés par M. Jean Hudon de la CQLPE d'éléments cruciaux suite à la sortie publique du document confidentiel de Landis+Gyr <http://bit.ly/1HfUUCI> assurément en possession d'HQ concernant les points chauds, des informations aussi mentionnés aux compagnies d'électricité par deux autres fabricants.

<http://bit.ly/1UGwUC7> <http://bit.ly/1HQFLOY>

Notamment et entre autres points, qu'Hydro **ment effrontément** par la bouche de M. Abergel du fait que **jamais** les installateurs-étudiants de Capgemini formés à la sauvette en trois (3) petites semaines et payés à la pièce pour les faire courir sur le terrain, ne mettent en application les prétendues mesures de protections pour aviser les propriétaires dans le cas où ils décèleraient des anomalies dans les embases. La méthode de paiement des salaires de ces jeunes va complètement en contradiction avec le fait de bien faire les choses selon les règles de l'art, c.à.d. d'une manière professionnelle, pausée, réfléchie et sécuritaire. J'ai suivi deux installateurs de Capgemini sur ma rue après leur avoir demandé leurs cartes de compétence d'électricien et les avoir questionné sur le fait qu'ils n'en avaient pas ainsi que sur le fait que leur employeur Capgemini n'est même pas un entrepreneur maître-électricien. Après les avoir vu à l'œuvre, il y a de quoi être très inquiet pour la suite.

À ma connaissance, seul M. Michel Morin fut avisé il y a déjà plusieurs mois (6 ou 7 peut-être), de la nouvelle explosive publiée ci-contre dans les médias américains, mais personne ne s'y intéresse malgré le fait que nous soyons aux prises avec des compteurs identiques à ceux de la Californie.

Enquête criminelle: La Californie savait les compteurs intelligents nocifs

<http://bit.ly/1GmhTPO>

Suite à l'explosion d'un pipe-line de la compagnie Pacific Gas and Electricity (PG&E) survenu en 2010 au centre-ville de San Bruno CA, <http://chn.ge/1vI8leN> laquelle a poursuivi en justice la Commission des services publics de la Californie (CPUC), 80 000 courriels saisis par ordonnance d'un tribunal dont 65 000 d'entre eux rendus publiques, révélèrent que la CPUC savait depuis 2010 que les compteurs "intelligents" blessent les gens et les rendent malades, et qu'ils sont la cause de surfacturation et d'explosions de compteurs et d'incendies ayant causés morts d'hommes.

L'ancien président de la California Public Utility Commission (CPUC), Michael Peevey, est sous enquête criminelle pour collusion avec Brian Cherry, l'ancien Vice-président de la compagnie d'électricité PG & E, ayant déployé 9 millions de compteurs "intelligents" modèle Focus AXR-SD du fabricant suisse Landis+Gyr. Janvier 2015, des enquêteurs du bureau du procureur général de Californie ont saisi leurs ordinateurs dans le cadre de l'enquête criminelle soupçonnant les deux hommes de collusion et de corruption dans la nomination d'un magistrat favorable à une demande de hausse de tarif générant des revenus de \$ 1,3 milliard US.

Le 3 septembre 2010, le Président de la CPUC Michael Peevey, écrivait à Brian Cherry VP de PG&E au sujet des compteurs de nouvelle génération que PG&E installait :

« Si c'était ma décision, je laisserais n'importe qui le désire conserver son vieux compteur analogique, s'il prétendait être affecté par les champs électromagnétiques ou souffrir d'un autre problème de santé lié à l'électronique et pouvait produire une lettre de médecin l'affirmant (ou exprimant une inquiétude concernant cette probabilité. J'instituerais une telle

politique discrètement et seulement sur une base individuelle. Il y a vraiment des gens qui ressentent de la douleur (ou autre symptôme) liée aux CEM, et plutôt que de les voir devenir hystériques, je les laisserais discrètement tranquilles.»

- California February 13, 2015 - Utility commissioner's private emails reveal cons-piracy. Répertoire FTP /PG&E20150130ResponseToA1312012Ruling/ à ftp2.cpuc.ca.gov <http://bit.ly/1DsgHGr>
- Overview of PG&E/CPUC emails on smart meters <http://bit.ly/1fs1kb6>
- Utility commissioner's private emails reveal conspiracy <http://bit.ly/19j86ge>
- Agents search Michael Peevey's home in PG&E judge-shopping case <http://bit.ly/15WgBfE>

Les courriels rendus publique révèlent que La CPUC a coordonné deux réunions sur les radiofréquences pour PG&E et le personnel de la CPUC. Peevey, lui-même facturé du double sur ses factures d'électricité par PG&E, de collusion avec Cherry, pris la décision de ne pas ébruiter l'affaire faisant en sorte que les Californiens puissent continuer à être escroqués par le distributeur.

Selon André Bélisle de l'AQLPA qui redemande avec insistance qu'une enquête de santé publique indépendante basée sur ces nouvelles informations et révélations soit tenue, au bureau de la ministre déléguée à la Santé publique du Québec, Lucie Charlebois, la position concernant les compteurs intelligents reste la même, affirme son attachée de presse, Alexandra Bernier.

Pour les bénéfiques de la population québécoise visée par les compteurs Inintelligents – qui entreront inévitablement l'un après l'autre en défaillance – et mise délibérément en grave danger par cet État fasciste corrompu se plaçant volontiers à la merci des pouvoirs occultes de l'Argent, merci de prendre compte, d'étudier enfin la question, d'alerter la population, et de demander des comptes à la très honnête et infâme Hydro-Escrocs-Québec – à l'origine le fleuron par excellence de la réussite québécoise – et à son ineffable très irresponsable et très malentendant Sinistre des ressources naturelles et de l'énergie du Québec, le déshonorable M. Pierre Arcand.

Cordialement,

Sans préjudice
::Jean-Paul :, Massie ::
Tous droits réservés

PS : N'ayant pas retrouvé l'avis en question mentionné au tout début, voici celui qui m'avait et qui devrait hautement vous interpeler. <http://bit.ly/1dJI4Ez>

[19/07/2013] Installations de compteurs électriques : manœuvres simples, rapides mais dangereuses

C'est dans le cadre de sa mission première, la protection du public, que la CMEQ a interpellé Hydro-Québec afin d'exposer ses préoccupations à l'égard du manque de qualification des travailleurs recrutés pour effectuer le remplacement d'appareils de mesurage, ainsi que sur le fait que l'entreprise sous-traitée n'avait pas de licence d'entrepreneur électricien, obligation requise pour effectuer des travaux d'électricité.

La CMEQ s'inquiète du fait que ces travaux d'installation électrique en apparence "simples et rapides" comportent des risques sérieux d'accidents pour les installateurs et que mal exécutés ces travaux peuvent être responsables d'arcs (explosions) ou d'incendies électriques. La dangerosité provient du fait que les conducteurs vivants qui passent dans l'embase d'un compteur sont alimentés par une tension de 240 volts. Cet état de fait est d'autant plus préoccupant qu'ailleurs au Canada, des installations massives de compteurs de nouvelle génération réalisées par des travailleurs non qualifiés ont occasionné des problèmes électriques.

Compte tenu des enjeux liés à la situation, notamment en ce qui concerne la sécurité des installateurs embauchés et du public consommateur qui est au cœur de la mission de la CMEQ, la Corporation devait faire des démarches plus approfondies afin de clarifier la situation en sollicitant une opinion formelle et écrite de la part de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). À ce jour, la CMEQ est toujours en attente d'une réponse écrite de la part de la RBQ.

Il importe de rappeler qu'au Québec seul un entrepreneur électricien détenant une licence de sous-catégorie 16 peut effectuer des travaux d'installation électrique pour autrui et que ces travaux doivent être réalisés par des employés qualifiés, des électriciens.

Fondée en 1950 à la suite de l'adoption de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q. c. M-3), la CMEQ a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, elle vérifie et contrôle la qualification de ses membres en vue de s'assurer de leur compétence.

Et celui-ci concernant les travaux sous tension. Sachez que lorsque les étudiants arrachent nos vieux compteurs de nos boîtes électriques pour reposer la pyromane et polluante merde technologique d'Hydro, ils font toujours ça sous tension vivante de 230 Volts. <http://bit.ly/1CmCILr>

Lire l'important nouvel avis en première page <http://bit.ly/1mNogM2> et d'autres avis de la CMEQ que certains opposants ulcérés ne manqueront pas de trouver erronés, biaisés, ou même mensongers: <http://bit.ly/1MahyQv> <http://bit.ly/1CjT6Mj>.

Nous savons que Mesures Canada a accordé une accréditation toute particulière à Hydro-Québec – qui est juge et parti – faisant en sorte qu'HQ inspecte elle-même tous ses appareils incluant ses compteurs pyromanes électropolluants sans passer par un autre organisme indépendant.

Finalement, les électrohypersensibles montréalais encore inconscients d'être atteints par ce syndrome très débilitant ne sont pas sortis de l'enfer numérique "radioactif" que Denis Coderre leur prépare à compter de 2017. <http://bit.ly/1H6zvfg>